HAL
open science

L'expression de l'opinion personnelle : "Je crois / pense / trouve / considère / estime que p"

Laurent Gosselin

To cite this version:

Laurent Gosselin. L'expression de l'opinion personnelle : "Je crois / pense / trouve / considère / estime que p". L'information grammaticale, 2015, 144, pp.34-40. 10.2143/IG.144.0.3071277 . hal-02310056

HAL Id: hal-02310056

https://hal.science/hal-02310056v1

Submitted on 9 Oct 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Laurent Gosselin

L'EXPRESSION DE L'OPINION PERSONNELLE : « JE CROIS / PENSE / TROUVE / CONSIDÈRE / ESTIME QUE P »

INTRODUCTION

Les expressions « *je crois / pense / trouve / considère / estime que* » ont fait l'objet d'analyses syntaxiques approfondies, centrées sur leurs possibilités d'emploi en construction parenthétique (cf. Blanche-Benveniste 1989, Apothéloz 2003, Blanche-Benveniste & Willems 2007), ainsi que d'études logico-philosophiques sur leur statut de méta-représentations génératrices de contextes opaques (Récanati 2000). Au plan sémantique, « *je crois que* » a été étudiée dans le cadre de la logique épistémique (Martin 1987), tandis que « *je trouve que* » a été analysée par Ducrot (1980) comme marqueur de « prédication originelle ».

Ces expressions ont pour particularité de marquer explicitement que le jugement qu'elles introduisent relève de l'*opinion personnelle du locuteur* (pour une analyse de cette notion, cf. Tuchais 2014). A ce titre, elles appartiennent à la catégorie générale des expressions à valeur modale, et plus précisément des marqueurs de subjectivité individuelle en usage direct (i.e. renvoyant à la subjectivité du locuteur, cf. Martin 1987, Borillo 2004). Cette classe d'expressions contient non seulement des verbes d'attitude propositionnelle (*croire*, *trouver*, *estimer* ...) conjugués à la première personne du présent de l'indicatif, mais aussi des syntagmes prépositionnels (*selon moi*, *à mon avis*, *à mes yeux*, *pour moi*, etc.[1]). Ces expressions sont généralement (cf. Haillet 2004 : 3) considérées comme exprimant des modalités extrinsèques au contenu représenté (dans le cadre de l'opposition *modus / dictum* due à Bally, 1932), et comme marqueurs discursifs d'*atténuation*. Cette valeur atténuative repose sur un principe énonciatif général explicité par Borillo (2004 : 31) :

> Pour le locuteur, signaler le point de vue subjectif du propos qu'il énonce est une manière d'en affaiblir la portée. Il manifeste ainsi une certaine prudence, soit par rapport à la vérité de ce qu'il avance, soit par rapport aux jugements évaluatifs qu'il introduit dans son discours.

L'objet du présent article est de contester cette conception unitaire du rôle sémantique et discursif des expressions de l'opinion personnelle. Nous souhaitons montrer 1) que les expressions étudiées ont chacune un sémantisme spécifique et ne sont donc pas toujours substituables les unes aux autres, 2) que, quoiqu'exprimant toutes l'opinion personnelle du locuteur, elles n'opèrent pas systématiquement une modalisation atténuative, et 3) que, contrairement à se que laisse supposer leur similarité de surface, elles ne construisent pas toutes une modalité extrinsèque au contenu représenté.

Les analyses sont menées dans le cadre de la Théorie Modulaire des Modalités (Gosselin 2010), qui sera évoquée ici de façon informelle. Nous présenterons successivement la perspective théorique (§1), la sémantique de « je crois que » et le mécanisme qui conduit à l'effet d'atténuation (§2), la sémantique de « je trouve que » (§3), celles de « je considère/estime que » (§4), et enfin celle de « je pense que » (§5). La conclusion synthétisera les différences observées au moyen d'un tableau.

[1] Ces syntagmes prépositionnels sont étudiés de façon très détaillée par Borillo (2004) et Coltier & Dendale (2004).

1. LES MODALITÉS AU SENS LARGE

On distingue classiquement les jugements de fait des jugements de valeur, considérant qu'un jugement de fait présente ce qui est le cas (il décrit une situation), tandis qu'un jugement de valeur consiste à dire du bien ou du mal d'un individu ou d'une situation. Un jugement de fait peut être objectif, au sens où il est présenté comme vrai indépendamment de l'auteur du jugement (ex. 1), ou subjectif, *i.e.* dépendant de la source du jugement (ex. 2).

(1) Cette table est rectangulaire

(2) Ce champ est assez vaste.

Le jugement exprimé par (2) est subjectif dans la mesure où il suppose une norme d'évaluation, qui reste implicite, et qui dépend de la conception du locuteur.

Un jugement de valeur ne peut être objectif, mais dépend soit de la subjectivité des individus (ex. 3), soit d'un système de conventions (une morale, une idéologie, une religion, etc.), comme dans l'ex. (4) :

(3) Ce pain est bon

(4) Cet homme est malhonnête.

Ces phénomènes se laissent traiter en termes modaux, pourvu que l'on admette, à la suite de Brunot (1922 : 541) et de Bally (1965, § 47) que les lexèmes constitutifs du *dictum* sont eux-mêmes porteurs de modalités. On parle, dans ce cas de modalités *intrinsèques* aux représentations (internes au *dictum*). On admettra ainsi que (1) illustre une modalité aléthique attachée au prédicat de la phrase, (2) une modalité épistémique, (3) une modalité appréciative et (4) une modalité axiologique. La modalité aléthique correspond à un jugement de fait (présenté comme) objectif, la modalité épistémique à un jugement de fait relatif à une évaluation subjective, la modalité appréciative à un jugement de valeur portant sur le caractère (in)désirable d'un objet ou d'une situation, la modalité axiologique à un jugement de valeur concernant le caractère louable / blâmable d'un individu ou d'une situation.

Ces modalités peuvent, en outre, être marquées linguistiquement, comme dans les exemples ci-dessus où elles sont associées aux lexèmes, ou bien inférées sur la base de connaissances d'arrière-plan. Par exemple, l'énoncé (2) peut prendre, dans certains contextes, une valeur appréciative positive (devenant ainsi un jugement de valeur en plus d'être un jugement de fait). Les modalités inférées ont pour particularité d'être annulables en contexte (à la différence des modalités marquées).

A ces modalités intrinsèques viennent éventuellement s'ajouter des modalités *extrinsèques*. Ainsi dans l'énoncé

(5) Je crois que Paul est honnête

une modalité épistémique extrinsèque, marquée par « je crois que » porte sur une modalité axiologique intrinsèque au lexème en position de prédicat de la complétive (*honnête*).

2. « JE CROIS QUE » ET LA LOGIQUE DE LA CONVICTION

Comme on vient de le voir, l'expression « je crois que » exprime une modalité épistémique extrinsèque qui porte sur la modalité intrinsèque au prédicat de la complétive (ou, le cas échéant, sur d'autres modalités extrinsèques). La modalité

intrinsèque à ce prédicat peut aussi bien être aléthique (7a), épistémique (7b), appréciative (7c) ou axiologique (7d) :

(7a) Je crois que cette table est rectangulaire

(7b) Je crois que ce champ est assez vaste

(7c) Je crois que ce pain est bon

(7d) Je crois que cet homme est malhonnête.

Le rôle de cette expression est de présenter les jugements comme relevant de l'opinion subjective individuelle du locuteur (de sa croyance). Il a été depuis longtemps observé (cf. Benveniste 1966 : 264, Borillo 1982, Vet 1994) que cette expression jouait un rôle d'atténuateur de l'assertion (il s'agit de son rôle pragmatico-rhétorique de modalisateur). Essayons d'expliquer d'où provient cet effet.

Imaginons que vous vous trouviez dans votre bureau, et que l'on vous demande, au téléphone, si votre collègue est là. Si vous répondez :

(8) Je crois qu'il est là

votre interlocuteur pensera que vous n'en êtes pas sûr. On pourrait supposer que c'est parce que « *croire que* p » exprime un degré de croyance relativement faible, mais cette explication n'est pas satisfaisante. Car, pourquoi, dans ce cas, l'énoncé (9)

(9) Pierre croit que son collègue est là

n'implique-t-il pas que Pierre n'en est pas certain (*croire* indiquant simplement que le locuteur ne prend pas en charge le contenu de la complétive) ? Par ailleurs, ce qui est remarquable et à première vue paradoxal, c'est que même si le locuteur utilise des expressions qui signifient littéralement la certitude, on comprendra qu'il n'est pas absolument certain de ce qu'il avance :

(10) Je suis certain / sûr / convaincu / persuadé qu'il est là.

Ces phénomènes s'expliquent à la lumière de la *logique de la conviction* de Lenzen (2004). On oppose classiquement, parmi les verbes épistémiques, ceux qui sont *factifs* (i.e. qui présupposent le contenu de la complétive) à ceux qui sont *non factifs* (qui ne présupposent pas ce contenu)[2]. *Savoir*, *se douter* et *ignorer* relèvent de la première classe, *croire*, *être convaincu / persuadé*, etc. de la seconde. Or Lenzen pose pour principe que si un sujet est convaincu que p, s'il en a réellement la certitude, alors il *croit qu'il sait que p*. Dans ce cas, il énoncera simplement « p » ou « je sais que p ». Dès lors, si un locuteur utilise les expressions épistémiques non factives « je crois / suis certain / persuadé / convaincu que », cela déclenche chez l'interprète de l'énoncé une implicature, qui consiste à se dire que si le locuteur n'utilise pas simplement « p » ou « je sais que p », c'est qu'il ne croit pas qu'il sait que p, et donc qu'il n'est pas réellement convaincu que p. D'où l'effet systématique d'atténuation, qui peut paraître contradictoire avec ce que l'énoncé dit littéralement. Comme le remarque Martin (1987 : 57), il est dès lors « impossible de dire sans mauvaise foi *Je crois qu'il est à la maison* si je sais pertinemment qu'il y est. »

Ce mécanisme, très régulier, permet d'expliquer pourquoi, les expressions de la croyance ne voient pas leur degré affaibli lorsqu'elles attribuent la croyance à une tierce personne (ex. 9), mais aussi vraisemblablement l'origine de l'affaiblissement des

[2] Cf. Karttunen (1973), Kreutz (1998), Korzen (2001), Gosselin (2014)

adverbes épistémiques (qui renvoient à la croyance du locuteur) : *sans doute*, *certainement*, *sûrement*, qui n'impliquent plus en français contemporain l'absence de doute ou la certitude. On peut supposer qu'au cours de l'évolution diachronique de la signification de ces expressions, l'implicature, systématiquement associée, s'est conventionnalisée.

3. « JE TROUVE QUE P » COMME MARQUEUR DE SUBJECTIVITÉ INDIVIDUELLE

Comme l'ont observé Ducrot (1980) et Blanche-Benveniste & Willems (2007), « je trouve que » n'est pas compatible avec tous les prédicats (à la différence des expressions étudiées au paragraphe précédent). En termes de modalités intrinsèques, on peut dire que cette expression est exclue avec les prédicats aléthiques, alors qu'elle se combine avec les prédicats épistémiques, appréciatifs et axiologiques :

(11a) *Je trouve que cette table est rectangulaire

(11b) Je trouve que ce champ est assez vaste

(11c) Je trouve que ce pain est bon

(11d) Je trouve que cet homme est malhonnête.

Par ailleurs, au plan discursif, « je trouve que » n'introduit pas systématiquement une atténuation du jugement. Tuchais (2014 : 106) observe, en effet, qu'en signalant qu'il s'agit d'une opinion personnelle, le locuteur peut, selon les situations de discours, atténuer sa prise de position ou, au contraire, se démarquer d'autres points de vue et affirmer ainsi une prise de position forte. On peut même dire que si un locuteur choisit explicitement d'indiquer qu'il s'oppose à l'opinion commune (ex. « moi, personnellement, je trouve que »), c'est une manière de renforcer sa prise de position, en affirmant qu'il ne se contente pas de suivre la *doxa*.

Au plan sémantique, cette expression a uniquement pour fonction de préciser la source subjective de la validation du prédicat, en la restreignant à la subjectivité individuelle du locuteur. Autrement dit, un prédicat intrinsèquement subjectif renvoie par défaut à la subjectivité collective, à l'opinion commune. En énonçant « le pain est bon », le locuteur présente son jugement comme relevant d'une évaluation subjective collective. S'il ajoute « je trouve que », il indique simplement que la subjectivité en question n'est plus collective, mais individuelle, liée à la personne du locuteur. Il ne s'agit plus d'une opinion collective, mais personnelle.

On considèrera donc que « je trouve que » n'introduit pas une modalité supplémentaire (en plus de la modalité subjective intrinsèque au prédicat), mais précise la nature (individuelle) de la subjectivité attachée au prédicat. Le lexème prédicatif et l'expression « je trouve que » contribuent par leur interaction à construire l'expression d'une subjectivité individuelle. Ce dispositif explique en quoi « je trouve que » se démarque des expressions modales épistémiques (« je crois / suis certain / convaincu ... que »). C'est parce qu'elle ne déclenche pas la construction d'une modalité extrinsèque au contenu représenté, mais affecte directement la modalité intrinsèque au prédicat, que cette expression impose des restrictions sur les prédicats (elle n'est pas compatible avec les prédicats aléthiques, *i.e.* objectifs). Et c'est aussi pourquoi elle n'a pas nécessairement valeur d'atténuateur (le mécanisme décrit à propos des modalités épistémiques extrinsèques ne s'applique pas).

Terminons par un exemple qui illustre les deux fonctionnements de ces deux types d'expressions de l'opinion personnelle :

(12a) Je crois que cette soupe est bonne

(12b) Je trouve que cette soupe est bonne.

L'énoncé (12a) exprime une croyance individuelle du locuteur portant sur une appréciation subjective collective. Le mécanisme inférentiel présenté au §2 conduit à un effet discursif d'atténuation. Ce jugement atténué peut correspondre à deux situations distinctes (au moins) :

a) le locuteur n'a pas goûté la soupe en question, et il avance une évaluation positive des probabilités que la soupe soit bonne (étant donné ce qu'il sait du cuisinier, des ingrédients de la soupe, ce qu'on lui en a dit, etc.),

b) il a goûté la soupe, mais ne s'estime pas en mesure de livrer une évaluation subjective collective (appréciative) de la saveur de la soupe, soit, par exemple, parce qu'il est malade et inapte à l'évaluer, soit parce que cette soupe relève d'une cuisine exotique dont il ne connaît pas les critères d'évaluation.

Rien de tel avec « je trouve que » (12b), qui sert uniquement à restreindre à la subjectivité individuelle du locuteur l'évaluation appréciative exprimée par le prédicat (*bonne*), lequel, sans cela, renverrait, par défaut, à la subjectivité collective[3]. Selon l'état de l'opinion des participants à la conversation, cette restriction de la validation du jugement pourra correspondre à une atténuation (le locuteur indique qu'il ne cherche pas à imposer son appréciation) ou, au contraire, à un renforcement (il signale par ce biais qu'il s'oppose à l'opinion commune).

4. « J'ESTIME / CONSIDÈRE QUE P » : SUBJECTIVITÉ ET VARIABILITÉ DES JUGEMENTS

Les expressions « j'estime / considère que » présentent un fonctionnement comparable à celui de « je trouve que » : elles ne créent pas de modalité extrinsèque, mais précisent la valeur d'une modalité subjective intrinsèquement associée au prédicat. Dès lors, elles n'ont pas nécessairement valeur d'atténuateurs, et sont compatibles avec les prédicats épistémiques, appréciatifs et axiologiques, mais beaucoup plus difficilement (voir cependant ci-dessous) avec les prédicats aléthiques[4] :

(13a) ??J'estime / ?? considère que cette table est rectangulaire

(13b) J'estime / considère que ce champ est assez vaste

(13c) J'estime / considère que ce pain est bon

(13d) J'estime / considère que cet homme est malhonnête.

Elles se distinguent toutefois de « je trouve que » relativement au type de restriction opérée sur la subjectivité du prédicat.

L'opposition subjectif / objectif repose, selon la tradition kantienne (Cf. Kant 1980 : 1376), sur la variabilité du jugement. Si un jugement est vrai pour tout sujet, quel qu'il

[3] Anscombre (2014) avance l'exemple « Je trouve que la mort de César a été horrible » pour montrer que, contrairement à ce qu'affirmait Ducrot (1980), « je trouve que » n'implique pas nécessairement que le locuteur ait (ou ait eu) une expérience directe de la situation décrite.

[4] On laisse ici de côté l'emploi d'*estimer* comme marqueur d'estimation quantitative (ex. : « j'estime qu'ils sont au moins cent »).

puisse être dès lors qu'il est doué de raison, il est considéré comme objectif. Il est subjectif dans le cas contraire, lorsque sa validité varie selon les sujets. Or cette dimension de la variabilité présente deux caractéristiques pertinentes pour notre étude. D'une part, il existe des degrés de variabilité. Par exemple, dire qu'un jugement axiologique (comme 4) relève d'un système de conventions, c'est dire qu'il est stable et partagé à l'intérieur de ce système, qui lui-même s'inscrit dans la variabilité des morales et des idéologies. En d'autres termes, l'axiologique correspond à une zone de variabilité intermédiaire entre l'objectivité de l'aléthique et la subjectivité individuelle instable[5]. D'autre part, la variabilité peut concerner non seulement l'ensemble des sujets, mais aussi la temporalité. Car un sujet peut changer d'avis, ou au contraire rester stable dans ses convictions.

Que l'on se tourne maintenant vers les expressions « je trouve / considère / estime que », et l'on s'aperçoit que « je trouve que » est parfaitement compatible avec la subjectivité individuelle temporellement variable, alors que « je considère / estime que » impliquent une certaine stabilité temporelle du jugement :

(14) Cette semaine, je suis grippé, et je trouve / ?? estime / ?? considère que le pain est bon et que le fauteuil est inconfortable.

Inversement, « je considère / estime que », à la différence de « je trouve que » sont compatibles avec certains prédicats aléthiques qui expriment une catégorisation sur un continuum (15) ou une approximation (17), et se trouvent ainsi à la frontière entre l'aléthique et l'épistémique. Dans une situation de « crachin » normand, on utilisera plus facilement (15a) que (15b) :

(15a) Je considère / estime qu'il pleut

(15b) ? Je trouve qu'il pleut.

De même, Tuchais (2014 : 324) a trouvé l'exemple attesté :

(16) Ma chambre, je considère que je l'ai payée (Cl. Mauriac, *La marquise sortit à cinq heures*)

dans lequel il est envisageable de remplacer *considérer* par *estimer*, mais beaucoup moins naturellement par *trouver*.

Plus nettement encore, devant une table mesurant 65 cm sur 68 cm, on pourra dire, par approximation,

(17a) Je considère / estime qu'elle est carrée

mais beaucoup plus difficilement

(17b) ? Je trouve qu'elle est carrée.

De tout cela, il ressort que « je trouve que » marque un degré de variabilité du jugement plus élevé que « je considère / estime que ». C'est pourquoi « je considère / estime que » sont plus appropriées à l'expression de jugements axiologiques (fondés sur des systèmes de conventions, relativement stables), alors que « je trouve que » s'accommode mieux de jugement appréciatifs ancrés dans une situation temporelle particulière, comme le montre le contraste :

(18a) Je considère / estime / ? trouve qu'il est coupable

[5] Ces phénomènes font l'objet, dans Gosselin (2010), d'une modélisation géométrique qui prend en compte leur caractère continu et graduel.

(18b) Je trouve / ? considère / ? estime que la soupe est brûlante.

Il est remarquable que *trouver* devient acceptable en (18a) s'il s'agit de culpabilité morale, alors qu'il est exclu en cas de culpabilité juridique, la morale se rapprochant davantage de la subjectivité collective, alors que la culpabilité juridique repose sur un système de conventions stables et codifiées.

Quant à la différence entre « je considère que » et « j'estime que », elle tient au fait que « considérer que » renvoie à un jugement qui peut être volontaire et faire l'objet d'une décision, ce qui n'est pas le cas des expressions « j'estime / trouve que », pas plus d'ailleurs que de « je crois / pense que » :

(19) J'ai décidé de considérer / ?* estimer / ?* trouver qu'il était responsable de cette situation.

5. LE DOUBLE FONCTIONNEMENT DE « JE PENSE QUE »

Tout comme « je crois que », « je pense que » est compatible avec tous les types de prédicats (respectivement aléthique, épistémique, appréciatif et axiologique dans les exemples suivants) :

(20a) Je pense que cette table est rectangulaire

(20b) Je pense que ce champ est assez vaste

(20c) Je pense que ce pain est bon

(20d) Je pense que cet homme est malhonnête.

Avec un prédicat aléthique, cette expression a une valeur très proche de « je crois que ». Elle exprime une modalité épistémique, qui s'accompagne d'un effet atténuateur. Dans la situation décrite au §2, dans laquelle on vous demande au locuteur si son collègue est là, la réponse

(21) Je pense qu'il est là

a, à première vue, des effets comparables à « je crois qu'il est là ». On observe cependant des différences entre *croire* et *penser* dans cette construction (cf. Martin 1988). Si le jugement exprimé par « croire que » ne peut faire l'objet d'une décision (à la différence de *considérer*, cf. *supra*), il peut cependant constituer l'objet d'une volonté, ce qui n'est pas possible avec « penser que » :

(22) Je veux (bien) croire / ?* penser qu'il ne m'a pas reconnu.

A cet égard, *croire* fonctionne comme *considérer*, tandis que *penser* s'apparente à, *trouver*, *estimer* :

(23) Je veux bien croire / considérer / ?* trouver / ?? estimer qu'elle est belle.

Par ailleurs, le jugement dénoté par « je crois que » doit prendre appui sur des connaissances relatives à la situation envisagée, qui constituent les motifs (ou raisons) de la croyance, tandis que le jugement exprimé par « je pense que » peut ne s'appuyer que sur des connaissances générales et l'absence de contre argument. Par exemple, si le locuteur n'a pas vu son interlocuteur depuis longtemps, il utilisera plutôt (24a) que (24b), ce dernier énoncé supposerait que le locuteur a des raisons, fondées sur la connaissance de faits plus récents, de croire que son interlocuteur se souvient de lui :

(24a) Je pense que vous vous souvenez de moi

(24b) Je crois que vous vous souvenez de moi.

De sorte que même dans la situation décrite ci-dessus (où l'on interroge le locuteur sur la présence de son collègue), les deux réponses « je crois / pense qu'il est là », n'ont pas exactement la même valeur. La première (« je crois que ») suppose que le locuteur a des raisons positives de croire à la présence de son collègue (c'est, par exemple, le résultat d'une abduction[6] fondée sur l'observation de la présence de sa voiture sur le parking), tandis que la seconde (« je pense que ») peut aussi bien prendre appui sur des raisons positives que sur la simple absence d'informations qui viendraient s'opposer au jugement : comme le collègue est là d'habitude et que le locuteur n'a aucune raison de penser le contraire, il affirme qu'il pense qu'il est là.

Mais la particularité principale de « je pense que » tient à ce que si cette expression fonctionne de façon comparable à « je crois que » lorsqu'elle est combinée avec un prédicat aléthique, elle peut adopter un fonctionnement analogue à celui de « je trouve / considère / estime que » quand elle se combine avec un prédicat axiologique. Ainsi dans l'énoncé

(25) Je pense que cette décision est juste

l'expression se contente (dans l'interprétation la plus plausible) de rapporter l'évaluation axiologique à une opinion personnelle, sans effet atténuateur systématique. Et *penser* devient quasi-synonyme de *trouver*, *estimer*, *considérer*.

Avec les prédicats épistémiques et appréciatifs (mais aussi, dans une moindre mesure, avec certains prédicats axiologiques), les deux fonctionnements sont observables, qui donnent parfois lieu à ambiguïté. Par exemple, les énoncés

(26a) Je pense que ce champ est assez vaste

(26b) Je pense que ce pain est bon

peuvent être interprétés soit comme l'expression d'une croyance (avec effet atténuateur) portant sur un jugement attribué à la subjectivité collective (*penser* équivaut alors à *croire*), soit comme marqueur de subjectivité individuelle, n'introduisant aucune atténuation. Ce deuxième fonctionnement apparaît plus nettement si l'on envisage (26a) et (26b) comme des réponses à la question « Qu'en penses-tu ? ». « Je pense que » devient alors quasi-synonyme de « j'estime / considère que » ou de « mon avis personnel est que ». Autrement dit, le locuteur de (26b) peut soit n'avoir pas goûté le pain et exprimer une croyance relative à sa qualité gustative (avec effet atténuateur), soit l'avoir goûté et donner son opinion personnelle sur cette qualité (sans effet atténuateur).

Le fait qu'une même expression puisse servir tantôt à exprimer une modalité extrinsèque particulière (en l'occurrence épistémique), tantôt à préciser la valeur d'une modalité intrinsèque construite par ailleurs est à rapprocher d'un phénomène plus général, décrit, en sémantique formelle, sous le nom de « concordance modale » (Geurts & Huitink 2006). Le principe de la concordance modale est le suivant. Si à l'énoncé

(27) Paul est malade

on adjoint l'adverbe épistémique *certainement* ou le verbe modal *devoir*, pris dans son interprétation épistémique (de forte probabilité[7]), on obtient, dans chacun des cas la création d'une modalité épistémique (de forte probabilité) :

(28a) Paul est certainement malade (≈ il est très probable que Paul est malade)

[6] Cf. Desclés et Guentcheva (2001).
[7] Sur la polysémie de *devoir*, cf. Kronning (1996), Barbet (2013).

(28b) Paul doit$_{\text{Epistémique}}$ être malade (≈ il est très probable que Paul est malade)

Mais, si l'on combine ces deux marqueurs, il en résulte non pas deux modalités épistémiques, mais une seule (c'est en quoi consiste la concordance modale) :

(28c) Paul doit$_{\text{Epistémique}}$ certainement être malade (≈ il est très probable que Paul est malade)

En revanche si *devoir* reçoit une interprétation modale différente, par exemple déontique, comme dans

(29) Paul doit$_{\text{Déontique}}$ rentrer les poubelles (≈ Paul est dans l'obligation de rentrer les poubelles)

il ne peut plus y avoir concordance modale avec *certainement*, de sorte que *certainement* construit une modalité épistémique qui porte sur la modalité déontique :

(30) Paul doit$_{\text{Déontique}}$ certainement rentrer les poubelles (≈ Il est très probable que Paul est dans l'obligation de rentrer les poubelles).

Lorsque *devoir* est pris dans son interprétation déontique, la concordance modale ne serait possible qu'avec un adverbe exprimant lui-même une modalité déontique d'obligation, comme *impérativement*[8] :

(31) Paul doit$_{\text{Déontique}}$ impérativement rentrer les poubelles (≈ Paul est dans l'obligation de rentrer les poubelles)

A propos de la double interprétation de « je pense que », si l'on admet que cette expression marque la subjectivité individuelle, et que les prédicats constitutifs du *dictum* sont eux-mêmes porteurs de modalités intrinsèques, on peut faire l'hypothèse qu'il peut y avoir concordance modale lorsque le prédicat exprime un jugement subjectif (épistémique, appréciatif ou axiologique), et que cette concordance est exclue quand le prédicat est aléthique (objectif). Dans le premier cas, il n'y a construction que d'une modalité subjective, dont « je pense que » précise le caractère individuel, rapporté au point de vue du locuteur (ex. 25). Dans le second (avec un prédicat aléthique), « je pense que » déclenche la construction d'une modalité épistémique extrinsèque (ex. 21). Cette analyse est *mutatis mutandis* comparable avec celle de l'adverbe *certainement* en relation avec le verbe modal *devoir*. Il ne peut y avoir concordance modale (et donc construction d'une seule modalité) que si les deux marqueurs expriment le même type de valeur modale. Dans le cas contraire, il y a construction de deux modalités distinctes, dont l'une est dans la portée de l'autre.

6. CONCLUSION

La similarité de surface des expressions de l'opinion personnelle est trompeuse. Elles sont susceptibles de jouer deux rôles distincts : soit elles déclenchent la construction d'une modalité épistémique extrinsèque portant sur une modalité intrinsèque au prédicat (sans exercer de contrainte sur le choix du prédicat), soit elles spécifient la valeur modale intrinsèque au prédicat (dont elles contraignent le choix). « Je crois / suis certain / persuadé ... que » relèvent du premier cas ; « je trouve / considère / estime que » du second. La particularité de « je considère / estime que » par rapport à « je trouve que » réside dans le fait que ces expressions sont, en outre, capables de transformer certains jugements aléthiques approximatifs en jugements subjectifs (ex. 14-16). Quant à

[8] Contrairement à ce qui a été affirmé (Zeijlstra 2008, Dao 2013), ce phénomène de concordance modale ne se rencontre pas seulement en présence d'un semi-auxiliaire modal, comme l'atteste l'énoncé « On demande impérativement qu'il vienne », où le verbe directif *demander* et l'adverbe déontique contribuent à la construction d'une même modalité.

l'expression « je pense que », elle peut, en fonction des contextes (et en particulier de la modalité intrinsèque au prédicat), remplir l'un ou l'autre de ces deux rôles : tantôt elle exprime une modalité épistémique extrinsèque (à la manière de « je crois que »), tantôt elle restreint la subjectivité intrinsèque du prédicat à l'opinion individuelle du locuteur.

C'est uniquement lorsqu'elles expriment une modalité épistémique extrinsèque que ces expressions ont un effet systématique d'atténuation de l'engagement du locuteur. Cet effet discursif résulte d'une implicature déclenchée sur la base d'un principe de la *logique de la conviction* (Lenzen 2004), selon lequel un sujet qui est convaincu que p « croit qu'il sait que p ». Partant, si le locuteur n'énonce pas simplement « p » ou « je sais que », mais emploie une modalité épistémique non factive (« je crois / pense / suis certain / convaincu ... que p », son interlocuteur en infère que, contrairement à ce qui est dit littéralement, il n'est pas vraiment convaincu que p.

Reste qu'à l'intérieur de ces deux sous-classes d'expressions de l'opinion personnelle, chacune des expressions possède des caractéristiques qui lui sont propres, comme le fait de renvoyer à un jugement susceptible de faire l'objet d'une volonté ou d'une décision, ou encore, pour les modalité épistémiques, le fait d'exiger ou non des raisons positives de croire que p.

Soit un tableau récapitulatif des principales caractéristiques modales de ces différentes expressions :

	je crois que	*je trouve que*	*je considère que*	*j'estime que*	*je pense que*	
construit une modalité épistémique extrinsèque	+	-	-	-	+	-
compatible avec tous les prédicats	+	-	-	-	+	-
toujours atténuateur	+	-	-	-	+	-
exige des motivations « positives »	+	non pertinent	non pertinent	non pertinent	-	non pertinent
compatible avec certains prédicats aléthiques	+	-	+	+	+	-
peut faire l'objet d'une volonté	+	-	+	-	-	-
peut faire l'objet d'une décision	-	-	+	-	-	-
marque un degré élevé de variabilité de l'appréciation	non pertinent	+	-	-	non pertinent	-

Signalons enfin que les contrastes observés à propos de l'emploi de ces expressions de l'opinion personnelle rendent possible l'utilisation de ces tournures comme tests pour identifier la valeur modale intrinsèque aux lexèmes (le test de compatibilité avec « je trouve que » sert, entre autres, à isoler les prédicats aléthiques).

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ANSCOMBRE, J.-CL. (2014), « Polyphonie et médiativité : proches parents ou lointains cousins ? », *Arena Romanistica*, 14, p. 22-37.

APOTHELOZ, D. (2003), « La rection dite "faible" : grammaticalisation ou différentiel de grammaticité », *Verbum* 25, p. 241-262.

BALLY, Ch. (1932), *Linguistique générale et linguistique française*, 1ère édition, Paris, Leroux.

BALLY, Ch. (1965), *Linguistique générale et linguistique française*, 4ème édition, Berne, Francke.

BARBET, C. (2013), *Sémantique et pragmatique des verbes modaux du français. Données synchroniques, diachroniques et expérimentales*, Neuchâtel, thèse de l'Université de Neuchâtel.

BENVENISTE, E. (1966), *Problèmes de linguistique générale* I, Paris, Gallimard.

BLANCHE-BENVENISTE, Cl. (1989), « Constructions verbales "en incise" et rection faible des verbes », *Recherches sur le français parlé* 9, Aix-en-Provence, Université de Provence, p. 53-73.

BLANCHE-BENVENISTE, Cl., WILLEMS, D. (2007), « Un nouveau regard sur les verbes "faibles" », *Bulletin de la Société de linguistique de Paris* CII-1, p. 217-254.

BORILLO, A. (1982), « Deux aspects de la modalisation assertive : *croire* et *savoir* », *Cahiers de grammaire* 4, p. 5-38.

BORILLO, A. (2004), « Les "Adverbes d'opinion forte" *selon moi*, *à mes yeux*, *à mon avis*, ... : point de vue subjectif et effet d'atténuation », *Langue Française* 142, p. 31-40.

BRUNOT, F. (1922), *La pensée et la langue*, Paris, Masson.

COLTIER, D., DENDALE, P. (2004), « La modalisation du discours de soi : éléments de description sémantique des expressions *pour moi*, *selon moi* et *à mon avis* », *Langue Française* 142, p. 41-57.

DAO, H. L. (2013), « La particule injonctive *đi* en vietnamien contemporain : polarité positive et concordance modale », *Syntaxe & Sémantique* 14, p. 11-32.

DESCLES, J.-P., GUENTCHEVA, Z., (2001),« La notion d'abduction et le verbe *devoir* "épistémique" », *in* Dendale, P., Van der Auwera, J. (éds), *Les verbes modaux*, Amsterdam / Atlanta, Rodopi (*Cahiers Chronos* 8), p. 103-122.

DUCROT, O. *et al.* (1980), *Les mots du discours*, Paris, Minuit.

GEURTS, B., HUITINK, J. (2006), « Modal Concord », *in* P. Dekker & H. Zeijlstra (eds), *Proceedings of the ESSLLI 2006 Workshop : Concord Phenomena at the Syntax Semantics Interface*, Malaga, p. 15-20.

GOSSELIN, L. (2010), *Les modalités en français*, Rodopi, Amsterdam.

GOSSELIN, L. (2014), « Sémantique des jugements épistémiques : degré de croyance et prise en charge », *Langages* 193, p. 63-81.

HAILLET, P. P. (2004), « Présentation » de *Procédés de modalisation : l'atténuation*, *Langue Française* 142, p. 3-6.

KANT, E. (1980), *Critique de la raison pure*, trad. A. J.-L. Delamare et F. Marty, Paris, Gallimard.

KARTTUNEN, L. (1973), « Presuppositions of Compound Sentences », *Linguistic Inquiry* IV, p. 169-193.

KORZEN, H. (2001), « Factivité, semi-factivité et assertion : le cas des verbes *savoir*, *ignorer*, *oublier* et *cacher* », *in* H. Kronning *et al.* (éds), *Langage et référence*, Uppsala, Acta Universitatis Upsaliensis, p. 323-333.

KREUTZ, Ph. (1998), « Une typologie des prédicats factifs », *Le Français moderne* 66, p. 141-181.

KRONNING, H. (1996), *Modalité, cognition et polysémie : sémantique du verbe modal « devoir »*, Uppsala, Acta Universitatis Upsaliensis.

LENZEN, W. (2004), « Epistemic Logic », *in* I. Niinihuoto, M. Sintonen & J. Volenski (eds), *Handbook of Epistemology*, Dordrecht, Kluwer, p. 963-984.

MARTIN, R. (1987), *Langage et croyance*, Bruxelles, Mardaga.

MARTIN, R. (1988), « CROIRE QUE p / PENSER QUE p », *Annexes des Cahiers de linguistique hispanique médiévale* 7-7, p. 547-554.

RECANATI, F. (2000), *Oratio Obliqua, Oratio Recta: An Essay on Metarepresentation*, Cambridge, Mass., The MIT Press.

TUCHAIS, S. (2014), *Comment dire ce que « je » pense en japonais et en français. Etude contrastive de l'expression de l'opinion personnelle*, Thèse de l'EHESS.

VET, C. (1994), « *Savoir* et *Croire* », *Langue Française* 102, p. 56-68.

ZEIJLSTRA, H. (2008), « Modal Concord is Syntactic Agreement », in M. Gibson & T. Friedman (eds), *Proceedings of SALT XVII*, Ithaca, CLS Publications, p. 317-332.